

RCS : BLOIS Code greffe : 4101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00018 Numéro SIREN : 320 366 495 Nom ou dénomination : COSBIONAT

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2021 sous le numéro de dépôt 2917

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	408 074	126 957	281 117	7,25	317 004	7,78
Fonds commercial	4 573		4 573	0,12	4 573	0,11
Constructions	1 522 579	948 098	574 481	14,81	700 105	17,18
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 143 585	1 094 279	49 305	1,27	52 738	1,29
Autres immobilisations corporelles	683 433	461 363	222 070	5,73	270 855	6,65
Immobilisations en cours	102 180		102 180	2,64	73 340	1,80
Autres Participations	478 700		478 700	12,34	478 700	11,75
Autres immobilisations financières	51 114		51 114	1,32	49 738	1,22
TOTAL (I)	4 394 239	2 630 697	1 763 541	45,48	1 947 054	47,77
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	487 455	10 354	477 101	12,30	492 346	12,08
En cours de production de biens	297 818	94 689	203 129	5,24	323 968	7,95
Produits intermédiaires et finis	322 407	88 277	234 131	6,04	340 122	8,35
Clients et comptes rattachés	545 201		545 201	14,06	637 193	15,63
Autres créances						
. Organismes sociaux	1 805		1 805	0,05	15 126	0,37
. Etat, impôts sur les bénéfices					47 288	1,16
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	31 690		31 690	0,82	69 427	1,70
. Autres	3 472		3 472	0,09	40 402	0,99
Valeurs mobilières de placement	42 000		42 000	1,08	42 000	1,03
Disponibilités	545 238		545 238	14,06	36 716	0,90
Charges constatées d'avance	30 440		30 440	0,78	52 629	1,29
TOTAL (II)	2 307 526	193 319	2 114 207	54,52	2 097 216	51,46
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					31 250	0,77
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	6 701 765	2 824 016	3 877 748	100,00	4 075 521	100,00

« CERTIFIÉ conforme
à l'original »

MB

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	150 000 3,87	150 000 3,68
Réserve légale	15 245 0,39	15 245 0,37
Autres réserves	2 449 0,06	2 449 0,06
Report à nouveau	2 096 371 54,06	2 373 135 58,23
Résultat de l'exercice	336 285 8,67	83 236 2,04
TOTAL (I)	2 600 350 67,06	2 624 065 64,39
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
. Emprunts	498 499 12,86	666 267 16,35
. Découverts, concours bancaires		51 665 1,27
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	36 757 0,95	37 949 0,93
. Associés	100 000 2,58	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	275 852 7,11	434 856 10,67
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	82 603 2,13	62 723 1,54
. Organismes sociaux	180 720 4,66	131 336 3,22
. Etat, impôts sur les bénéfices	74 341 1,92	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 056 0,39	13 618 0,33
. Autres impôts, taxes et assimilés	13 170 0,34	11 318 0,28
Autres dettes	400 0,01	41 723 1,02
TOTAL (IV)	1 277 398 32,94	1 451 456 35,61
TOTAL PASSIF (I à V)	3 877 748 100,00	4 075 521 100,00

« certifié conforme
à l'original »

Handwritten signature

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Production vendue biens	6 143 728		6 143 728	99,99	6 111 301	99,99	32 427	0,53		
Production vendue services	387		387	0,01	597	0,01	-210	-35,17		
Chiffres d'Affaires Nets	6 144 115		6 144 115	100,00	6 111 899	100,00	32 216	0,53		
Production stockée			-35 758	-0,57	-32 065	-0,51	-3 693	-11,51		
Subventions d'exploitation			1 250	0,02	4 408	0,07	-3 158	-71,63		
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			8 646	0,14	62 500	1,02	-53 854	-86,16		
Autres produits			2 555	0,04	3 683	0,06	-1 128	-30,62		
Total des produits d'exploitation (I)			6 120 808	99,62	6 150 426	100,63	-29 618	-0,47		
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 492 312	24,29	1 264 232	20,68	228 080	18,04		
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			12 999	0,21	244 444	4,00	-231 445	-94,67		
Autres achats et charges externes			1 840 400	29,95	2 309 304	37,78	-468 904	-20,29		
Impôts, taxes et versements assimilés			151 984	2,47	175 340	2,87	-23 356	-13,31		
Salaires et traitements			1 221 374	19,88	1 239 217	20,28	-17 843	-1,43		
Charges sociales			481 912	7,84	509 003	8,33	-27 091	-5,31		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			268 851	4,38	301 540	4,93	-32 689	-10,83		
Dotations aux provisions sur actif circulant			193 319	3,15			193 319	N/S		
Autres charges			40 069	0,65	19 488	0,32	20 581	105,61		
Total des charges d'exploitation (II)			5 703 220	92,82	6 062 568	99,19	-359 348	-5,92		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			417 589	6,80	87 858	1,44	329 731	375,30		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Autres intérêts et produits assimilés			32 996	0,54	28 674	0,47	4 322	15,07		
Différences positives de change			283	0,00	148	0,00	135	91,22		
Total des produits financiers (V)			33 278	0,54	28 822	0,47	4 456	15,46		
Intérêts et charges assimilées			20 365	0,33	23 979	0,39	-3 614	-15,06		
Différences négatives de change			82	0,00	84	0,00	-2	-2,37		
Total des charges financières (VI)			20 447	0,33	24 063	0,39	-3 616	-15,02		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			12 831	0,21	4 760	0,08	8 071	169,56		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			430 420	7,01	92 617	1,52	337 803	364,73		
Produits exceptionnels sur opérations en capital			6 700	0,11	0	0,00	6 700	N/S		
Reprises sur provisions et transferts de charges					82 228	1,35	-82 228	-100,00		
Total des produits exceptionnels (VII)			6 700	0,11	82 228	1,35	-75 528	-91,84		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					227	0,00	-227	-100,00		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					82 228	1,35	-82 228	-100,00		
Total des charges exceptionnelles (VIII)					82 455	1,35	-82 455	-100,00		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			6 700	0,11	-227	0,00	6 927	N/S		
Impôts sur les bénéfices (X)			100 835	1,64	9 154	0,15	91 681	N/S		

« certifié conforme
à l'original »
M. D. M.

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Total des Produits (I+III+V+VII)	6 160 787	100,27	6 261 476	102,45	-100 689	-1,60
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 824 502	94,80	6 178 239	101,09	-353 737	-5,72
RÉSULTAT NET	336 285	5,47	83 236	1,36	253 049	304,01
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	22 397	0,36	44 794	0,73	-22 397	-49,99

« certifié conforme
à l'original »
M. B.

A N N E X E**FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Une immobilisation incorporelle en cours a été constituée au 31/12/2020, pour un montant global de 102 180 euros, correspondant aux frais de modification des étuis, aux travaux de refonte du site internet DocteurValnet.com et aux travaux sur marque et Label Qualité Absolue.

Ces dépenses se prolongeront sur l'exercice suivant et devraient être commercialisables dans le courant de l'année 2021.

Une dépense de 62 500 euros, relative à la création d'œuvres originales dans le cadre de la réalisation de spots publicitaires, a été engagée sur l'exercice 2019, pour une diffusion à la télévision sur la période de novembre 2019 à février 2020.

Une quote-part de charge a été étalée à hauteur de 50% sur l'exercice 2020, par le biais d'une dotation. Cette opération a été neutralisée fiscalement, au titre de l'exercice clos au 31/12/2020.

La société COSBIONAT bénéficie d'un crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2020 d'un montant global de 21 840 euros ainsi que d'un crédit d'impôt au titre de ses dépenses de mécénat, à hauteur de 3 300 euros.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis et présentés conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Par rapport aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019, la société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur valeur d'acquisition.

Il s'agit de l'acquisition d'un fonds commercial, pour un montant de 4 573 euros, qui ne fait pas l'objet d'un amortissement, de dépôts de marques, pour une sommes globales de 49 201 euros, amorties selon le mode linéaire, sur une durée de 36 mois, et de la création des nouveaux étuis et logo, pour un montant global de 358 873 euros, amortissables selon le mode linéaire, sur 10 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des constr	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Installations technique	5 à 10 ans	- Matériel de bureau :	5 à 10 ans
- Matériels et outillages ind	5 à 10 ans	- Matériel informatique :	3 ans
- Agencements divers :	10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

Le classement comptable des titres immobilisés est effectué dans l'une des trois catégories suivantes :

- Participations
- Titres Immobilisés de l'activité de portefeuille
- Autres titres immobilisés

Les participations sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont les titres permettant à l'entreprise d'investir tout ou partie de ses actifs dans un portefeuille pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante. La société n'intervient pas dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus. Les autres titres immobilisés sont les titres, autres que les titres de participation, que l'entreprise a l'intention de conserver durablement. Ils sont représentatifs de titres ou parts de capital ou de titres de créances émis par les entreprises dont les titres sont détenus.

La valeur brute des immobilisations financière est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer le coût d'acquisition. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production, comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au coût d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature, conférant les mêmes droits, la valeur des titres est estimée selon la méthode du premier entré - premier sorti.

Une dépréciation est constituée à chaque fois que le prix de marché ou la valeur liquidative des valeurs mobilières à la date de clôture est inférieure à la valeur figurant à l'actif.

La provision est appréciée et constituée par catégories de titres de même nature conférant les mêmes droits.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 10 000 parts sociales de 15 euros.

Fonds commercial

* Fonds commercial acquis

4 573

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	412 647			412 647
Immobilisations corporelles	3 414 241	57 712 (1)	20 177 (2)	3 451 777
Immobilisations financières	528 439	1 376		529 815
	4 355 327	59 088	20 177	4 394 239

(1) : Dont immobilisations en cours 33 840 € et transfert de compte à compte (immobilisation en cours 2019) 5 000 €.

(2) : Dont transfert de compte à compte 5 000 €, et cessions d'immobilisations sur l'exercice 15 177 €.

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	91 069	35 887		126 956
Immobilisations corporelles	2 317 203	201 714	15 177	2 503 740
	2 408 272	237 601 (*)	15 177	2 630 696
(*) Dont dotation : . linéaire		171 617		
. dégressive		65 984		
. exceptionnelle				

Provisions	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS (*)	REPRISES (*)	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Prov. risques et charges (1)				
Prov. dépréciat° actif immobilisé				
Prov. dépréciation actif circulant		193 319		193 319
		193 319		193 319
(*) Dont : . exploitation		193 319		
. financier				
. exceptionnel				

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	51 114		51 114
Créances d'exploitation	582 169	582 169	
Créances diverses			
Charges constatées d'avance	30 440	30 440	
	663 723	612 609	51 114

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)				
Emprunts bancaires (1)	498 499	264 065	234 434	
Emprunts et dettes financières divers (2)	36 757	36 757		
Dettes d'exploitation	742 142	742 142		
Dettes diverses				
Produits constatés d'avance				
	1 277 398	1 042 964	234 434	

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	167 768
---	---------

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	100 000
---	---------

45 in

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Produits à recevoir	Exercice en cours	Exercice précédent
Fournisseurs - avoirs à recevoir	3 472	28 147
Etat - Autres produits à recevoir		12 255
Organismes sociaux - produits à recevoir	1 805	15 126
	5 277	55 528

Charges à payer	Exercice en cours	Exercice précédent
Intérêts courus sur emprunts	279	369
Fournisseurs - factures non parvenues	74 373	34 344
Clients - avoirs à émettre	400	41 723
Personnel - charges à payer	77 171	62 723
Organismes sociaux - charges à payer	107 221	34 805
Etat - charges à payer	9 343	4 935
	268 787	178 899

Produits constatés d'avance	Néant
------------------------------------	--------------

Charges constatées d'avance	Exercice en cours	Exercice précédent
Fournisseurs - charges constatées d'avance	30 440	52 629
	30 440	52 629

Charges à répartir sur plusieurs exercices	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Charges d'exploitation	31 250		31 250	
	31 250		31 250	

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice
- Plus-value latente à la fin de l'exercice



NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'activité industrielle de confection et de vente de préparations et d'huiles essentielles et se ventile de la façon suivante :

- Ventes de Santessence	79 391
- Ventes de Parfums d'ambiance	
- Ventes de Préparations	2 576 281
- Ventes d'Huiles essentielles	3 497 599
- Ventes de Livres et de coffrets	15 556
- Frais de port, Eco-participation, Eco-emballages, Remises accordées	-24 712
	6 144 115

Il est réalisé en France à hauteur de 6 025 819 euros et à l'étranger pour 118 296 euros.

Ventilation de l'effectif moyen

- Cadres	3
- Agents de maîtrise	5
- Employés	15
	23

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Produit de cessions des immobilisations cédées		6 700
		6 700

Participation des salariés	Néant
----------------------------	-------

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de 28% et au taux réduit de 15%, déduction faite des crédits d'impôts suivants :

- Crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2020 : 21 840 euros
- Crédit d'impôt mécénat au titre des dépenses réalisées au titre de l'année 2020 : 3 300 euros

Intégration fiscale	Néant
---------------------	-------

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices, déduction faite des crédits d'impôts

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	98 959
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	1 876
	100 835

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges (au taux moyen d'IS après déduction des crédits d'impôts) :

- Situation au début de l'exercice	21 533
- Situation à la fin de l'exercice	16 698



AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	DETTES GARANTIES	MONTANTS DES SURETES	V.N.C. BIENS DONNES EN GARANTIE
Emprunts et dettes auprès des établissements de	408 918	408 918	non valorisé

Nantissement sur le fonds de commerce exploité 1 rue de Mons - 41100 VENDOME

- en premier rang, pour l'emprunt souscrit près de LCL de 500 000 euros

Garantie Hypothécaire sur le bien immobilier sis 1 rue de Mons - 41100 VENDOME

- en deuxième rang, pour l'emprunt souscrit près de la Caisse d'Epargne de 440 000 euros

- en deuxième rang, pour l'emprunt souscrit près du CIC de 440 000 euros

Engagements financiers	DONNES	RECUS
Autorisations de découverts	-	410 000

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective des industries chimiques. Il n'a pas été signé d'accord particulier au sein de l'entreprise.

Les indemnités de fin de carrière ont été dotées pour 2 561 euros, via un fonds d'assurance.

Aucun versement d'indemnités n'a été constaté au titre de l'exercice clos au 31/12/2020.

Compte tenue des fins de contrats des salariés de 2020 et des salariés présents en 2020, les projections en matière d'engagements de retraite restant à doter, réalisées par le fonds d'assurance collecteur, selon l'âge, l'ancienneté, le salaire, la table de mortalité, le taux de rotation par catégorie social, sont estimés à environ 445 000 euros, au terme de l'exercice 2020, calculés selon un taux d'actualisation de 0,75% et un taux de capitalisation de 1,25% (selon analyse du fonds d'assurance, émise le 21/03/2016).



Contrat personnel de formation (C.P.F.)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (C.P.F.) qui remplace le Droit individuel à la formation (D.I.F.) à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du D.I.F. sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du C.P.F. jusqu'au 30 juin 2021.

Les droits acquis au titre du D.I.F. et du C.P.F. ne font pas l'objet de provision inscrite dans les comptes.

Le montant des droits acquis résulte de dispositions légales. Il est estimé à hauteur de 73 832 euros, au 31/12/2020.

Aucune demande n'a été effectuée auprès de l'employeur.

Entreprises liées	AVEC LIEN DE	
	LIEES	PARTICIPATION
Participations	478 700	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Produits de participation	-	-
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	-	-

**Filiales et participations
détenues à plus de 50 %**

S.A.R.L. VENDOROME
1 rue de Mons - 41100 VENDOME
R.C.S. BLOIS 398 514 992

Capital	15 245
Capitaux propres autres que le capital	604 091
Quote-part du capital détenu	60%
Valeur brute comptable des titres détenus	478 700
Valeur nette comptable des titres détenus	478 700
Prêts et avances consentis	-
Cautions et avals donnés par la société (garantie en hypothèque de l'ensemble immobilier)	880 000
Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	245 049
Résultat du dernier exercice clos	95 433
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	-

Filiales et participations

détenues entre 10 et 50 % Néant

Société établissant des comptes consolidés

Néant

S.A.R.L. COSBIONAT

Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros
RCS BLOIS 320 366 495

1 rue de Mons – Parc Technologique du Bois de l'Oratoire
B.P. 94
41106 VENDOME CEDEX

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE - DU 30 JUIN 2021 -

Le trente juin deux mille vingt et un,

A quatorze heures,

L'associé de la société **COSBIONAT**, société à responsabilité limitée, au capital de **CENT CINQUANTE MILLE** euros, divisé en **DIX MILLE** parts sociales de **QUINZE** euros chacune, appartenant à **UN** associé unique, dont le siège est à 41100 VENDOME, rue de Mons, n° 1, s'est réuni en **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**, sur convocation adressée par Madame Marie-Thérèse TIPHAIGNE, gérante de la société, conformément aux dispositions de l'article 38 du décret du 23 mars 1967.

EST PRESENT :

- Madame Marie-Thérèse TIPHAIGNE,
propriétaire de **DIX MILLE**
parts 10 000 parts

Soit **UN** associé unique porteurs de **DIX MILLE**
parts sociales, représentant
l'intégralité du capital social 10 000 parts
=====



Monsieur Paul GAUTEUR, Commissaire aux Comptes de la société COSBIONAT, préalablement convoqué à l'assemblée, est absent.

L'assemblée est présidée par Madame Marie-Thérèse TIPHAIGNE, gérante de la société, qui constate en ouvrant la séance que, le quorum ordinaire étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Le texte de la convocation adressée à chacun des associés, ainsi que le texte des résolutions soumises à leur approbation ;
- Le rapport de gestion établi par la gérance sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2020** ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code Commerce ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes ;
- Les comptes annuels (compte de résultat, bilan et annexe) de l'exercice clos le **31 décembre 2020**.

Puis, Madame le Président déclare que tous les documents qui viennent d'être communiqués, ont été adressés à l'associé unique quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que les mêmes documents, ainsi que l'inventaire de l'exercice dont l'approbation fait l'objet de la présente réunion, et également un exemplaire des statuts et divers autres documents, ont été tenus à leur disposition, conformément aux dispositions des articles 33 et 36 du décret du 23 mars 1967.

Madame le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour ordinaire suivant :

- 1° - ***Lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce ;***



- 2° - *Approbation des comptes annuels (compte de résultat, bilan et annexe), affectation des résultats, quitus à la gérance ;*
- 3° - *Approbation du rapport spécial ;*
- 4° - *Lecture du rapport du Commissaire aux comptes ;*
- 5° - *Questions diverses, éventuellement.*

Madame le Président donne alors lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur la marche de la société durant l'exercice écoulé ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions soumises à l'approbation des associés, puis il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, les résolutions suivantes, mises à l'ordre du jour, sont successivement adoptées à l'unanimité des associés.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance de la régularité de la convocation, de la communication des pièces aux associés et de la réunion.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2020**, l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le **31 décembre 2020**, tels qu'ils ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que la **Réserve Légale** était constituée à son maximum, décide d'affecter et de répartir le bénéfice net de l'exercice clos le **31 décembre 2020**, s'élevant à **336 285 €**, de la façon suivante :

Compte de report à nouveau au 31/12/2020,	
avant affectation du résultat de l'exercice	2 096 371 €
Bénéfice de l'exercice clos au 31/12/2020	<u>336 285 €</u>
Total à répartir	2 432 656 €



Répartition :

Au compte de distribution de dividendes aux associés	360 000 €
Au compte de report à nouveau pour	<u>2 076 656 €</u>
Total réparti	2 432 656 €

Les associés reconnaissent avoir été informés que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Pour les gérants majoritaires, le PFU n'est applicable qu'à hauteur de 10% du capital social, augmenté des primes d'émission et des sommes versées en compte courant, détenus par ces mêmes personnes. Au-delà de ce plafond, les dividendes sont soumis au prélèvement forfaitaire fiscal de 12,8% et sont réintégrés dans la base de calcul des cotisations et contributions sociales personnelles des gérants majoritaires.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve le rapport spécial présenté par la gérance portant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve le rapport du Commissaire aux comptes, présenté par la gérance.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, en conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, donne quitus à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions édictées par l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les dividendes suivants ont été alloués au titre des trois derniers exercices :

31/12/2019 = 360 000 euros

31/12/2018 = 360 000 euros

31/12/2017 = 0 euro

HUITIEME RESOLUTION



L'assemblée générale approuve le salaire de la gérance pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 qui s'élève à 189 694 euros.

Compte tenue d'une distribution de dividendes versée à l'associé unique, sur l'année 2021, l'assemblée fixe la rémunération de Madame Marie-Thérèse TIPHAIGNE pour ses fonctions de gérante à la somme de 200 000 euros sur 12 mois, à compter du 1er janvier 2021.

Etant entendu qu'elle continuera à bénéficier du remboursement des frais de missions, réceptions et déplacements qu'elle est amenée à effectuer au titre de ses fonctions de gérante, sur justificatifs.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à la gérance et au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal, constatant ses délibérations à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

Toutes les résolutions soumises à l'approbation des associés étant adoptées et l'ordre du jour se trouvant épuisé, la séance est levée à treize heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, sur feuilles mobiles, numérotées sans discontinuité et paraphées conformément aux dispositions réglementaires, lequel a été signé par les associés.

Madame Marie-Thérèse TIPHAIGNE
ASSOCIE GERANTE



2021
29/12

S.A.R.L. COSBIONAT

Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros
RCS BLOIS 320 366 495

1 rue de Mons – Parc Technologique du Bois de l'Oratoire
B.P. 94
41106 VENDOME CEDEX

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE - DU 30 JUIN 2021 -

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que la **Réserve Légale** était constituée à son maximum, décide d'affecter et de répartir le bénéfice net de l'exercice clos le **31 décembre 2020**, s'élevant à **336 285 €**, de la façon suivante :

Compte de report à nouveau au 31/12/2020,	
avant affectation du résultat de l'exercice	2 096 371 €
Bénéfice de l'exercice clos au 31/12/2020	<u>336 285 €</u>
Total à répartir	2 432 656 €
<u>Répartition :</u>	
Au compte de distribution de dividendes aux associés	360 000 €
Au compte de report à nouveau pour	<u>2 076 656 €</u>
Total réparti	2 432 656 €

Madame Marie-Thérèse TIPHAIGNE
ASSOCIE GERANTE

